

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 AVRIL 2023 à 19H00



N° 039/2023 – Projet de restructuration de la salle des fêtes : approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **19** – Excusés avec Pouvoir : **4** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absents : **4** – Votants : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 5 AVRIL, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 30 MARS 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BOUVARD Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur RONGEAT Stéphane,

ETAIENT ABSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BOILEAU Marc, GRUET Alexis, JACQUET Aude, VAUGEOIS Patrick

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur François BIRRAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire rappelle que la commune a la possibilité de mobiliser des subventions pour financer le projet de restructuration de la salle des fêtes. Le Département a d'ores et déjà notifié à la commune l'attribution de deux subventions au titre du Contrat de territoire 2021-2023 pour un montant total de 343 852€.

Sur la base de l'avant-projet définitif approuvé en Conseil municipal le 29 mars, le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Annonces légales	4 500	État (DETR ou DSIL - 6 %)	200 000
AMO-Diagnostics-CT-CSPS	103 392	Région (Contrat Région - 16 %)	580 000
Maîtrise d'œuvre Bâtiment	307 706	Département (Contrat de Territoire - 10 %)	343 853
Travaux Bâtiment	2 540 000	GBA (PET – 14 %)	500 000
Maîtrise d'œuvre réseau de chaleur	4 500	Sous-total subventions (46 %)	1 623 853
Travaux réseau de chaleur	54 100	Emprunt (54 %)	1 953 345
Travaux VRD/EV abords salle des fêtes	200 000		
Actualisation des prix	113 000		
Aléas et imprévus	250 000		
Totaux	3 577 198	Totaux	3 577 198

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les modalités de financement de l'opération de restructuration de la salle des fêtes,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
François BIRRAUX

